

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN00720181009421

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Madame la Sous-Préfète de Largentière

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

À Lachapelle s/s Aubenas le 9 octobre 2018

Monsieur Jean-Roger DURAND
LE PRESIDENT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V00716052928001	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Secrétaire de mairie Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps non complet	MAIRIE DE SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN 07290 SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN	05/09/2016	00720160609380
V00718054964001	Assistant de conservation	Chargé(e) de ressources numériques Plus de détail	Absence de candidature adaptée	Temps complet	CA ANNONAY RHONE AGGLO 07430 DAVEZIEUX	11/06/2018	00720180515872
V00718081496001	Adjoint territorial d'animation	Ouvrier polyvalent Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	Temps non complet	MAIRIE DE SAINT VICTOR 07410 Saint victor	02/08/2018	00720180823420